

FEDERAL TRANSITION OXYGENE OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/12/2022

SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	14
3. Rapport de gestion	15
4. Informations réglementaires	17
5. Certification du Commissaire aux Comptes	25
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	51
Information SFDR	52

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Oxygène (A)

Code ISIN : FR00140018L0

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 29/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ Oui ☒ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

N/A

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

N/A

Vous trouverez plus d'informations sur :

www.federal-finance-gestion.fr

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui ☒ Non

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Actions internationales.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 04/01/2021 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à différents OPC actions internationales. Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir dans les OPC actions internationales en privilégiant la thématique principale de l'amélioration de la qualité de vie. La société de gestion a choisi de s'intéresser plus particulièrement aux sous-thématiques suivantes : l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Toutefois, aucune contrainte de pondération particulière n'est prévue pour chacune des sous-thématiques ni pour la thématique principale globale. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents sera apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière. Par transparence, il est possible que certaines valeurs au sein de ces fonds sous-jacents s'éloignent de la thématique principale du fonds. Ainsi, l'exposition à la thématique pourrait s'en trouver diminuée.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, l'univers des fonds actions internationales est analysé afin d'en retenir uniquement les fonds thématiques et sectoriels.

Les efforts du gérant se concentreront alors sur la sélection des fonds dont la thématique principale est en adéquation avec l'un des 4 principaux enjeux que sont l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Ces thématiques pourront toutefois, selon les convictions du gérant, ne pas être exclusives et chacun des fonds thématiques sous-jacents pourra être investi sur plusieurs secteurs à la fois.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,...) et qualitatifs (audit du process,...).

La construction du portefeuille vise à constituer une combinaison optimale des fonds. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux pour assurer une diversification suffisante au portefeuille.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront principalement des OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. A titre accessoire, le fonds pourra être investi en OPC taux à hauteur de 10% maximum de son actif net. Le fonds pourra s'investir dans des parts en devise ou en euro. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum de l'actif net dans les OPCVM dans lesquels le fonds est investi à des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans une but de couverture/exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Indice de référence : MSCI World Index NR (dividendes nets réinvestis). Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à [XX] et exécutées [quotidiennement].

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3040 € -69.60%	1707 € -29.77 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8234 € -17.66%	8638 € -2.89 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11011 € 10.11%	16486 € 10.52 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15551 € 55.51%	19303 € 14.06 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2014 et de 09/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2012 et de 12/2017.

*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	585 €	2925 €
Incidence des coûts annuels*	5.85 %	5.85 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.84 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	284 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis) + 2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_132603/federal-transition-oxygene-a.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Oxygène (P)

Code ISIN : FR0013373214

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 29/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ Oui ☒ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

N/A

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

N/A

Vous trouverez plus d'informations sur :

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui ☒ Non

www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Actions internationales.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 19/12/2018 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à différents OPC actions internationales. Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir dans les OPC actions internationales en privilégiant la thématique principale de l'amélioration de la qualité de vie. La société de gestion a choisi de s'intéresser plus particulièrement aux sous-thématiques suivantes : l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Toutefois, aucune contrainte de pondération particulière n'est prévue pour chacune des sous-thématiques ni pour la thématique principale globale. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents sera apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière. Par transparence, il est possible que certaines valeurs au sein de ces fonds sous-jacents s'éloignent de la thématique principale du fonds. Ainsi, l'exposition à la thématique pourrait s'en trouver diminuée.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, l'univers des fonds actions internationales est analysé afin d'en retenir uniquement les fonds thématiques et sectoriels.

Les efforts du gérant se concentreront alors sur la sélection des fonds dont la thématique principale est en adéquation avec l'un des 4 principaux enjeux que sont l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Ces thématiques pourront toutefois, selon les convictions du gérant, ne pas être exclusives et chacun des fonds thématiques sous-jacents pourra être investi sur plusieurs secteurs à la fois.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,...) et qualitatifs (audit du process,...).

La construction du portefeuille vise à constituer une combinaison optimale des fonds. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux pour assurer une diversification suffisante au portefeuille.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront principalement des OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. A titre accessoire, le fonds pourra être investi en OPC taux à hauteur de 10% maximum de son actif net. Le fonds pourra s'investir dans des parts en devise ou en euro. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum de l'actif net dans les OPCVM dans lesquels le fonds est investi à des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans une but de couverture/exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Indice de référence : MSCI World Index NR (dividendes nets réinvestis). Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à [XX] et exécutées [quotidiennement].

Fonds de capitalisation des revenus.

-Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3131 € -68.69%	3131 € -20.72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8715 € -12.85%	8667 € -2.82 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11076 € 10.76%	16593 € 10.66 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15195 € 51.95%	20496 € 15.43 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2017 et de 02/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	607 €	3035 €
Incidence des coûts annuels*	6.07 %	6.07 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.84 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	284 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis) + 2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	22 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_76589/federal-transition-oxygene-p.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Oxygène (GP)

Code ISIN : FR0013413994

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 29/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ Oui ☒ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

N/A

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

N/A

Vous trouverez plus d'informations sur :

www.federal-finance-gestion.fr

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui ☒ Non

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPC de classification Actions internationales.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 15/04/2019 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à différents OPC actions internationales. Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir dans les OPC actions internationales en privilégiant la thématique principale de l'amélioration de la qualité de vie. La société de gestion a choisi de s'intéresser plus particulièrement aux sous-thématiques suivantes : l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Toutefois, aucune contrainte de pondération particulière n'est prévue pour chacune des sous-thématiques ni pour la thématique principale globale. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents sera apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière. Par transparence, il est possible que certaines valeurs au sein de ces fonds sous-jacents s'éloignent de la thématique principale du fonds. Ainsi, l'exposition à la thématique pourrait s'en trouver diminuée.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, l'univers des fonds actions internationales est analysé afin d'en retenir uniquement les fonds thématiques et sectoriels.

Les efforts du gérant se concentreront alors sur la sélection des fonds dont la thématique principale est en adéquation avec l'un des 4 principaux enjeux que sont l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Ces thématiques pourront toutefois, selon les convictions du gérant, ne pas être exclusives et chacun des fonds thématiques sous-jacents pourra être investi sur plusieurs secteurs à la fois.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,...) et qualitatifs (audit du process,...).

La construction du portefeuille vise à constituer une combinaison optimale des fonds. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux pour assurer une diversification suffisante au portefeuille.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront principalement des OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. A titre accessoire, le fonds pourra être investi en OPC taux à hauteur de 10% maximum de son actif net. Le fonds pourra s'investir dans des parts en devise ou en euro. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum de l'actif net dans les OPCVM dans lesquels le fonds est investi à des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans une but de couverture/exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Indice de référence : MSCI World Index NR (dividendes nets réinvestis). Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Fonds de capitalisation des revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3133 € -68.67%	3129 € -20.73 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8715 € -12.85%	8695 € -2.76 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11128 € 11.28%	16796 € 10.93 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15304 € 53.04%	20933 € 15.92 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2014 et de 02/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	526 €	2630 €
Incidence des coûts annuels*	5.26 %	5.26 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.24 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	224 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis) + 2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_84386/federal-transition-oxygene-gp.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Oxygène (I)

Code ISIN : FR0013373222

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 29/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ Oui ☒ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

N/A

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

N/A

Vous trouverez plus d'informations sur :

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui ☒ Non

www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Actions internationales.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 19/12/2018 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à différents OPC actions internationales. Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir dans les OPC actions internationales en privilégiant la thématique principale de l'amélioration de la qualité de vie. La société de gestion a choisi de s'intéresser plus particulièrement aux sous-thématiques suivantes : l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Toutefois, aucune contrainte de pondération particulière n'est prévue pour chacune des sous-thématiques ni pour la thématique principale globale. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents sera apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière. Par transparence, il est possible que certaines valeurs au sein de ces fonds sous-jacents s'éloignent de la thématique principale du fonds. Ainsi, l'exposition à la thématique pourrait s'en trouver diminuée.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, l'univers des fonds actions internationales est analysé afin d'en retenir uniquement les fonds thématiques et sectoriels.

Les efforts du gérant se concentreront alors sur la sélection des fonds dont la thématique principale est en adéquation avec l'un des 4 principaux enjeux que sont l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Ces thématiques pourront toutefois, selon les convictions du gérant, ne pas être exclusives et chacun des fonds thématiques sous-jacents pourra être investi sur plusieurs secteurs à la fois.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,...) et qualitatifs (audit du process,...).

La construction du portefeuille vise à constituer une combinaison optimale des fonds. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux pour assurer une diversification suffisante au portefeuille.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront principalement des OPC actions investis sur plusieurs zones géographiques. A titre accessoire, le fonds pourra être investi en OPC taux à hauteur de 10% maximum de son actif net. Le fonds pourra s'investir dans des parts en devise ou en euro. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum de l'actif net dans les OPCVM dans lesquels le fonds est investi à des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans une but de couverture/exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Indice de référence : MSCI World Index NR (dividendes nets réinvestis). Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Fonds de capitalisation des revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3131 € -68.69%	3131 € -20.72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8715 € -12.85%	8704 € -2.74 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11146 € 11.46%	17004 € 11.2 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15279 € 52.79%	21245 € 16.27 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2014 et de 07/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	215 €	1075 €
Incidence des coûts annuels*	2.15 %	2.15 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	204 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur)(dividendes réinvestis) + 2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	10 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_76587/federal-transition-oxygene-i.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

L'année 2022 se termine sur une note décevante, fortement impactée par la guerre en Ukraine, l'emballement de l'inflation mondiale, le resserrement des politiques monétaires et l'affaiblissement de l'économie chinoise. Mais le point majeur de l'année 2022 est l'envolée des taux souverains mondiaux (+274 pb sur l'échéance à 10 ans allemande, +238 pb aux Etats-Unis) qui aura fortement pesé sur les valeurs technologiques, à l'instar de la plongée du Nasdaq de plus de 33%. Une violente correction qui traduit à quel point le changement de posture radical des banques centrales aura contribué à dégonfler les excès en termes de valorisation enregistrés pendant la crise sanitaire, une tendance qui n'est peut-être pas encore à son terme, malgré le recul actuel de l'inflation, et qui nous incite à maintenir un biais prudent à l'entame de la nouvelle année.

En 2022, les actions mondiales reculent de 19.44%, à peine mieux que les actions des marchés émergents qui se replient de 22.4%. Le Stoxx Europe 600 accuse une perte de près de 13% mais parvient tout de même à mieux résister que le S&P 500 (-20%). Le CAC 40 (-9,5%) limite lui aussi les dégâts, mais ce n'est rien comparé à la prouesse de l'indice britannique FTSE 100 (+0,9%) qui réussit à clôturer 2022 en territoire positif, tout comme le Bovespa brésilien (+4,7%), portés par le poids des matières premières et le Sensex indien (+4,4%), grâce à la résilience de l'économie indienne.

2021 avait déjà été une année de hausse des taux : l'OAT (l'emprunt d'Etat français) à 10 ans était passé de -0,42 % à 0,2 %, et le T-Bond (l'emprunt d'Etat américain) à 10 ans de 0,94 % à 1,57 %. 2022 s'est révélée pire encore et sans commune mesure. Le taux français est passé de 0,2 % à 3,11 % et son homologue américain de 0,94 % à 3,88 %.

Le marché des changes aura connu une année 2022 d'une exceptionnelle volatilité dont le grand vainqueur est sans conteste le dollar qui affiche une hausse de +8% face à toutes devises ; mais la situation a déjà commencé à s'inverser avec le changement de doctrine de la Banque du Japon, la poursuite du durcissement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne et la politique de relance en Chine.

Forte volatilité également sur le marché des matières premières ; après un premier trimestre en forte progression avec la pénurie créée par la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie, il a été fortement pénalisé par l'affaiblissement de l'activité en Chine, qui peine à relancer sa production industrielle.

L'indice des actions internationales en euros a baissé de -12.78% au cours de l'année 2022.

Au niveau des évolutions sectorielles au sein des actions internationales au cours de l'année, on peut noter les points suivant :

- Le seul secteur en forte hausse sur l'année est le secteur de l'énergie (+49.82%)
- De nombreux secteurs de croissance sont en forte baisse : le secteur de la technologie (-27.01%), le secteur de la consommation discrétionnaire (-29.92%), les services de communication (-33.69%).
- Les secteurs sensibles à la conjoncture pâttissent de la dégradation de l'environnement économique : matériaux (-8.33%), industriels (-9.30%), finance (-6.91%).
- Les secteurs plus défensifs baissent moins : la consommation durable (-2.28%), les services aux collectivités (-1.21%) ainsi que la santé (-0.83%). Le secteur des énergies renouvelables est en baisse de -1,45%.

(Ces performances sont exprimées en euros).

Au cours de l'année, l'allocation du fonds Federal Transition Oxygène a privilégié la gestion du risque en maximisant la diversification entre les thématiques et les fonds. La sélection de fonds au sein du portefeuille a également contribué positivement. A partir de la fin août, l'actif du fonds a été investi à 90% en fonds labellisés ISR afin d'être lui-même éligible au label ISR.

Les performances sur l'année 2022 des différentes parts du fonds sont les suivantes :

- Performance de la part GP : -13.77%
- Performance de la part I : -13.68%
- Performance de la part P : -14.03%
- Performance de la part A : -14.03%

A titre indicatif, la performance de l'indicateur de référence du fonds le MSCI World NR en euros est de -12.78%. La performance du fonds est en ligne avec celle de son indicateur de référence, les thématiques défensives ayant atténué la volatilité des marchés dans les phases de baisse et ce malgré l'absence en portefeuille des valeurs énergétiques carbonées qui affichent une performance très importante sur l'année (+49,82% en euros sur 2022).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PICTET-NUTRITION-I EUR	4 990 342,80	9 973 536,79
EDMOND DE ROTH-GL HLTHC-IEUR	12 364 570,00	
JPMF GL HEALTH C CAPI	897 449,00	9 984 744,77
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	9 530 604,80	
PICTET FDS(LUX) WATER CL.I C.	6 709 332,10	2 074 306,00
FIDELITY GLOB.HEALTH CARE P C.		8 734 636,51
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE I	5 035 145,00	1 002 002,40
NORDEA I SIC CL ENV BI EUR		5 667 437,57
ROBECOSAM SUS WATER EQ I EUR		5 468 267,38
PARVEST SMART FOOD-I		4 996 860,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
- En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
- En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
 - Epargne salariale,
 - Protection santé et prévoyance,
 - Retraite surcomplémentaire,
 - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

• Ecart de rémunération hommes – femmes

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• Rémunération fixe

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

• Rémunération variable annuelle individuelle

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

• **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL TRANSITION OXYGENE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP FEDERAL TRANSITION OXYGENE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL TRANSITION OXYGENE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL TRANSITION OXYGENE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452..

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	60 958 020,50	73 104 105,54
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	60 958 020,50	73 104 105,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	60 958 020,50	73 104 105,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 707,55	41 501,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 707,55	41 501,00
COMPTES FINANCIERS	734 337,56	1 106 706,14
Liquidités	734 337,56	1 106 706,14
TOTAL DE L'ACTIF	61 695 065,61	74 252 312,68

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	51 025 615,23	71 409 179,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 103 659,51	3 290 522,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-573 774,05	-607 683,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 555 500,69	74 092 018,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	139 558,14	160 286,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres	139 558,14	160 286,69
COMPTES FINANCIERS	6,78	7,20
Concours bancaires courants	6,78	7,20
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	61 695 065,61	74 252 312,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 992,78	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 992,78	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 191,82	5 126,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 191,82	5 126,92
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-3 199,04	-5 126,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	567 998,27	567 232,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-571 197,31	-572 359,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 576,74	-35 324,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-573 774,05	-607 683,79

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés à l'OPCVM – Part A	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0.9% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	1.10% TTC Taux maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) + 2% (**)

Frais facturés à l'OPCVM – Part P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0.9% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	1.10% TTC Taux maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) + 2% (**)

Frais facturés à l'OPCVM – Part I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0.5% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	1.10% TTC Taux maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) + 2% (**)

Frais facturés à l'OPCVM – Part GP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0.60% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	1.10% TTC Taux maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) + 2% (**)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes réinvestis) + 2% sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

La commission de surperformance

Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la Société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indicateur MCSI World Index NR (Eur) + 2% et réalisées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice comptable.

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

La commission de surperformance est mise en paiement annuellement après la clôture de chaque exercice comptable du FCP. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

Aucune commission de surperformance ne sera constatée dans l'un des cas suivant :

- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière clôture,
- La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière clôture.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FCP.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur composite MSCI World Index NR (Eur) + 2% et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

Lorsque, sur l'exercice, la différence entre la performance du FCP et celle de l'OPCVM fictif de référence est positive, une provision de 15 % TTC est appliquée sur la surperformance réalisée.

Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière valeur liquidative de l'exercice à fin décembre.

Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'année civile est à la fois positive et supérieure à l'OPCVM fictif de référence calculé sur la même période, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP entre deux valeurs liquidatives consécutives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	74 092 018,79	53 272 500,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 488 495,58	12 960 746,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 642 457,78	-6 203 005,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 844 564,16	3 062 393,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-696 939,20	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-437,29	-1 773,61
Différences de change	7 701,83	8 347,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 966 248,09	11 565 169,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 144 684,74	19 821 563,35
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-19 821 563,35	-8 256 393,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-571 197,31	-572 359,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 555 500,69	74 092 018,79

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							734 337,56	1,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6,78	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	734 337,56	1,19								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6,78									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	127 168,55	0,21						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			6,78					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 375,09
	Rétrocession de frais de gestion	1 332,46
TOTAL DES CRÉANCES		2 707,55
DETTES		
	Frais de gestion fixe	139 558,14
TOTAL DES DETTES		139 558,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-136 850,59

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	6 185,742	656 641,78
Parts rachetées durant l'exercice	-231,700	-24 629,60
Solde net des souscriptions/rachats	5 954,042	632 012,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 908,400	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP		
Parts souscrites durant l'exercice	1 174,722	167 201,22
Parts rachetées durant l'exercice	-3 011,870	-433 351,02
Solde net des souscriptions/rachats	-1 837,148	-266 149,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 997,220	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 211,582	-199 506,44
Solde net des souscriptions/rachats	-1 211,582	-199 506,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 706,526	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	28 495,607	4 664 652,58
Parts rachetées durant l'exercice	-43 383,311	-6 984 970,72
Solde net des souscriptions/rachats	-14 887,704	-2 320 318,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	378 372,867	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 10 315,42 0,90
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 7 870,53 0,60
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 986,79 0,50
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 547 825,53 0,90

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-573 774,05	-607 683,79
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-573 774,05	-607 683,79

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-12 399,94	-6 612,79
Total	-12 399,94	-6 612,79

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6 893,28	-8 673,04
Total	-6 893,28	-8 673,04

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 416,50	-2 475,76
Total	-1 416,50	-2 475,76

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-553 064,33	-589 922,20
Total	-553 064,33	-589 922,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 103 659,51	3 290 522,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	11 103 659,51	3 290 522,84

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	238 104,76	36 739,09
Total	238 104,76	36 739,09

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	198 021,01	69 494,92
Total	198 021,01	69 494,92

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	48 751,38	23 763,61
Total	48 751,38	23 763,61

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 618 782,36	3 160 525,22
Total	10 618 782,36	3 160 525,22

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	20 592 138,57	53 272 500,89	74 092 018,79	61 555 500,69
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A en EUR				
Actif net			827 107,30	1 319 946,93
Nombre de titres			6 954,358	12 908,400
Valeur liquidative unitaire			118,93	102,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			5,28	18,44
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,95	-0,96
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP en EUR				
Actif net	843 555,26	1 341 323,69	1 567 456,41	1 099 174,94
Nombre de titres	7 535,356	10 586,299	9 834,368	7 997,220
Valeur liquidative unitaire	111,94	126,70	159,38	137,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,76	2,00	7,06	24,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,67	-1,13	-0,88	-0,86
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I en EUR				
Actif net	327 855,84	456 115,53	536 300,73	270 727,27
Nombre de titres	2 538,341	3 125,292	2 918,108	1 706,526
Valeur liquidative unitaire	129,16	145,94	183,78	158,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,86	2,31	8,14	28,56
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,44	-1,53	-0,84	-0,83
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P en EUR				
Actif net	19 420 727,47	51 475 061,67	71 161 154,35	58 865 651,55
Nombre de titres	151 256,547	356 824,992	393 260,571	378 372,867
Valeur liquidative unitaire	128,39	144,25	180,95	155,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,86	2,29	8,03	28,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,04	-2,27	-1,50	-1,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AESCUAPE SRI IC	EUR	16 430	3 859 735,60	6,27
LYXOR UCITS ETF WORLD WATER FCP D EUR	EUR	70 500	3 558 233,70	5,78
TOTAL FRANCE			7 417 969,30	12,05
LUXEMBOURG				
BRGF NEW ENER.FD A2 C.EUR 2DEC	EUR	163 850	2 328 308,50	3,78
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	EUR	64	8 577 061,12	13,94
EDMOND DE ROTH-GL HLTHC-IEUR	EUR	23 000	11 951 260,00	19,41
PARVEST AQUA I CAP SI	EUR	8 125,934	2 447 043,76	3,97
PARVEST CLIMATE IMPACT IC	EUR	7 065	2 093 571,45	3,40
PARVEST SMART FOOD-I	EUR	22 272,001	3 069 304,46	4,99
PICTET FDS(LUX) WATER CL.I C.	EUR	16 544,12537	8 606 419,46	13,98
PICTET-NUTRITION-I EUR	EUR	14 680	3 940 405,60	6,40
Schroder International Selection Fund Global Climate Change	EUR	171 894,77	4 926 830,71	8,01
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE I	EUR	14 740	3 772 260,80	6,13
UBAM - POS IMP EMERG EQ IPC EUR	EUR	15 974	1 827 585,34	2,97
TOTAL LUXEMBOURG			53 540 051,20	86,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			60 958 020,50	99,03
TOTAL Organismes de placement collectif			60 958 020,50	99,03
Créances			2 707,55	
Dettes			-139 558,14	-0,22
Comptes financiers			734 330,78	1,19
Actif net			61 555 500,69	100,00

Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part I	EUR	1 706,526	158,64
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part P	EUR	378 372,867	155,57
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part A	EUR	12 908,400	102,25
Part FEDERAL TRANSITION OXYGENE Part GP	EUR	7 997,220	137,44

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Transition Oxygène

Identifiant d'entité juridique : 969500SZO3YJNXUQZ188

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir l'investissement dans les OPC qui ont privilégié la thématique de l'amélioration de la qualité de vie. Le portefeuille s'est positionné plus particulièrement sur les thématiques de l'eau, l'alimentation, la santé et l'environnement. Le lien avec la thématique dans les fonds sous-jacents a été apprécié de manière qualitative par le gérant financier sans qu'il n'y ait de contrainte chiffrée particulière en la matière.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds a été investi à hauteur de 92.9 % de son actif dans des OPC détenant le label français ISR.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.



● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements durables.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non pertinent pour ce produit.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :*

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

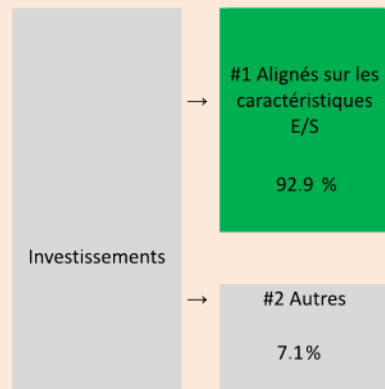
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
EDMOND DE ROTH-GL HL	Fonds d'investissement	19.42%	Luxembourg
PICTET-WATER-I EUR	Fonds d'investissement	13.98%	Luxembourg
CPR INV FFG IA	Fonds d'investissement	13.93%	Luxembourg
SISF-GL CL C-CEURA	Fonds d'investissement	8%	Luxembourg



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non pertinent pour ce produit.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

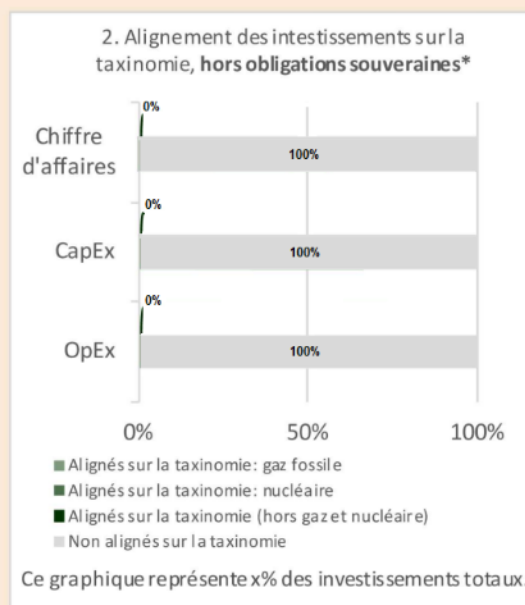
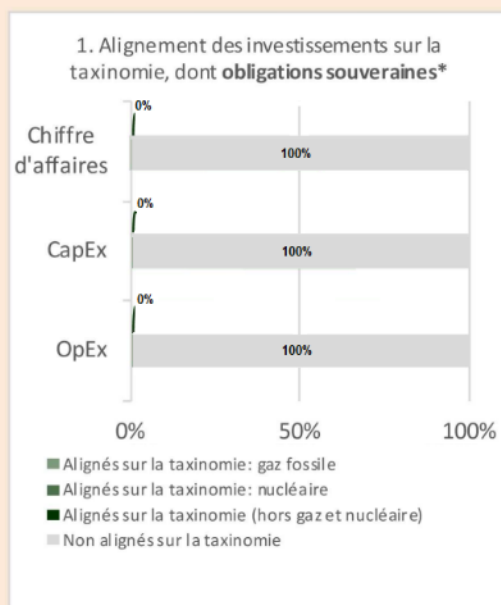
☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Cette catégorie peut également inclure des fonds d'investissement non labellisés.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. En particulier, le gérant a veillé à maintenir en permanence la part des fonds labellisés au-dessus du minimum requis. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerté la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.